



Cercle scolaire de Siviriez

2024-2025



Rentrée des classes : Jeudi 22 août 2024

www.cercle-scolaire-siviriez.ch

Sommaire

Mot de la Direction	3
Calendrier scolaire	4
Horaires des classes	5
Dates particulières	5
Répartition des classes et contacts	6
Activités créatrices	7
Education physique	7
Natation 2024 - 2025	8
Forêt	9
Patinoire 2024-2025	10
Contacts	11
Horaires des bus 2024 - 2025	12
Périmètres scolaires	13
Culture religieuse	14
Service de logopédie, psychologie et psychomotricité	15
Travailleurs sociaux en milieu scolaire	16
Accueil ExtraScolaire (AES)	15
Arrivée en classe	16
Absences	17
Collaboration école-famille	19
KLAPP	19
Conseil des parents	20
Cours de langue et de culture	20
Matériel et frais scolaires	21
Internet	22
Santé	23
Pedibus	25

Mot de la Direction

Chers Elèves, Chers Parents,

Nous terminons nos 2 années de remplacement en tant que directrices. Ce fut une riche expérience auprès des enfants et de vous, chers Parents. Avec le retour de Géraldine Crausaz, nous reprenons nos places d'enseignantes dans le cercle scolaire et nous lui souhaitons une belle reprise.

La nouvelle année implique quelques changements dans la répartition des classes. En raison de la diminution du nombre d'élèves à l'école enfantine, nous avons dû fermer une classe de 1-2H. Cependant, les effectifs augmentant en 3-4H, nous ouvrons une quatrième classe de 3-4H. À Villaraboud, une diminution des effectifs implique également un changement de répartition. Il y aura dorénavant une classe de 5H, une de 5-6H et une de 6H. Quant à Prez, l'installation du nouveau pavillon touchant à son terme, les classes se répartiront en 2 classes de 7H et 2 classes de 8H.

L'équipe enseignante évolue également. Justine Ruffieux et Françoise Pastore ont choisi de se tourner vers d'autres perspectives professionnelles et ont quitté notre équipe. Laura Gobet a également choisi de nous quitter afin de se consacrer pleinement à sa vie familiale. Fabienne Maillard a, quant à elle, décidé de prendre sa retraite.

Nous les remercions pour leur engagement auprès des enfants et pour notre cercle scolaire durant toutes ces années et leur souhaitons tout de bon pour la suite.

Nous avons le plaisir d'accueillir 4 nouvelles enseignantes. Emilie Wicht sera titulaire dans la classe de 5-6H. Roxane Deschenaux enseignera en duo avec Gaëlle Gremaud en 3-4HC. Karin Fellay et Christine Guillet interviendront dans différentes classes en tant qu'enseignantes spécialisées. Nous leur souhaitons la bienvenue !

Nous profitons de ce mot pour transmettre un grand Merci au personnel d'entretien, aux autorités communales, aux conducteurs de bus, au conseil des parents, aux catéchistes et merci à vous, Chers Parents, pour votre confiance et votre collaboration.

Bel été !

Charlotte Rey et Joséphine Sudan

« Toutes les salles de classe n'ont pas 4 murs. »

Chers Elèves, chers Parents,

Après 2 ans de voyage à vélo en famille, ponctués de rencontres poignantes, parfois bouleversantes ainsi que d'autres visions du monde et de l'éducation, je m'apprête à reprendre la direction de notre école.

Je me réjouis d'une collaboration constructive, de poursuivre différents projets et d'en développer d'autres avec toute l'équipe enseignante afin que vos enfants puissent apprendre en y trouvant le plus de sens possible, de mouvement et au plus proche de la nature.

Je vous souhaite un très bon été.

Géraldine Crausaz
Direction du Cercle scolaire de Siviriez

Calendrier scolaire

22.08.2024	Rentrée scolaire
14.10.2024 – 25.10.2024	Vacances d'automne
01.11.2024	Toussaint - Congé
23.12.2024 – 03.01.2025	Vacances de Noël
03.03.2025 – 07.03.2025	Vacances de Carnaval
18.04.2025 – 02.05.2025	Vacances de Pâques
29.05.2025	Ascension – Congé
30.05.2025	Pont de l'Ascension – Congé
09.06.2025	Lundi de Pentecôte – Congé
19.06.2025	Fête-Dieu - Congé
20.06.2025	Pont de la Fête-Dieu – Congé
04.07.2025	Dernier jour de classe

Août					
Lundi		5	12	19	26
Mardi		6	13	20	27
Mercredi		7	14	21	28
Jeudi	1	8	15	22	29
Vendredi	2	9	16	23	30

Septembre					
Lundi	2	9	16	23	30
Mardi	3	10	17	24	
Mercredi	4	11	18	25	
Jeudi	5	12	19	26	
Vendredi	6	13	20	27	

Octobre					
Lundi		7	14	21	28
Mardi	1	8	15	22	29
Mercredi	2	9	16	23	30
Jeudi	3	10	17	24	31
Vendredi	4	11	18	25	

Novembre					
Lundi		4	11	18	25
Mardi		5	12	19	26
Mercredi		6	13	20	27
Jeudi		7	14	21	28
Vendredi	1	8	15	22	29

Décembre					
Lundi	2	9	16	23	30
Mardi	3	10	17	24	31
Mercredi	4	11	18	25	
Jeudi	5	12	19	26	
Vendredi	6	13	20	27	

Janvier					
Lundi		6	13	20	27
Mardi		7	14	21	28
Mercredi	1	8	15	22	29
Jeudi	2	9	16	23	30
Vendredi	3	10	17	24	31

Février					
Lundi		3	10	17	24
Mardi		4	11	18	25
Mercredi		5	12	19	26
Jeudi		6	13	20	27
Vendredi		7	14	21	28

Mars					
Lundi	3	10	17	24	31
Mardi	4	11	18	25	
Mercredi	5	12	19	26	
Jeudi	6	13	20	27	
Vendredi	7	14	21	28	

Avril					
Lundi		7	14	21	28
Mardi	1	8	15	22	29
Mercredi	2	9	16	23	30
Jeudi	3	10	17	24	
Vendredi	4	11	18	25	

Mai					
Lundi		5	12	19	26
Mardi		6	13	20	27
Mercredi		7	14	21	28
Jeudi	1	8	15	22	29
Vendredi	2	9	16	23	30

Juin					
Lundi	2	9	16	23	30
Mardi	3	10	17	24	
Mercredi	4	11	18	25	
Jeudi	5	12	19	26	
Vendredi	6	13	20	27	

Juillet					
Lundi		7	14	21	28
Mardi	1	8	15	22	29
Mercredi	2	9	16	23	30
Jeudi	3	10	17	24	31
Vendredi	4	11	18	25	

Horaires des classes

Bâtiment	Matin	Après-midi
Siviriez	08h15 – 11h50	13h55 – 15h35
Villaraboud	08h00 – 11h35	13h40 – 15h20
Prez-vers-Siviriez	07h45 – 11h20	13h25 – 15h05
Chavannes-les-Forts	Selon grille horaire des classes de 5-6-7-8H	

Jours d'école des 1H et 2H

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1H – 2H	2H	1H	1H – 2H	2H
Après-midi	2H	2H	Congé	2H	1H

Alternance des 3H et 4H

En plus du mercredi après-midi, les demi-jours de congé hebdomadaires sont les suivants :

Pour les élèves de 3H : mercredi matin

Pour les élèves de 4H : mardi après-midi

Dates particulières

Marche d'automne :	Vendredi matin 11 octobre (annulée en cas de météo défavorable)
Saint-Nicolas :	Vendredi 6 décembre, en soirée
Loto :	Dimanche 9 février à 19h30
Journée sportive :	Jeudi 8 mai (date de réserve si météo défavorable : 22 mai)

Camps et journées à ski

3-4H	Journées à ski	les 6 et 7 février (dates de réserve : 27 et 28 février)
3-4H	Camp vert	du 16 au 18 juin au Lac Noir
5-6H	Camp de ski	du 13 au 17 janvier à Grimentz
7-8H	Camp vert	du 23 au 27 juin à Champéry

Répartition des classes et contacts

Siviriez		
Bérangère Pittet	1-2H A	078 252 19 96
Emilie Jaquier	1-2H B	078 252 55 23
Dominique Gavillet & Justine Clerc	1-2H C	078 252 32 94
Joséphine Sudan & Vahide Krasniqi	3-4H A	078 251 81 36
Joy Menétrey & Patricia Andrey	3-4H B	078 253 01 56
Gaëlle Gremaud & Roxane Deschenaux	3-4H C	078 251 13 43
Camille Richoz	3-4H D	078 260 06 30
A définir	FLS*	
Jessica Genilloud Christine Guillet Karin Fellay	Enseignantes spécialisées	

Villaraboud		
Nicole Perroud & Delphine Crottaz	5H	078 252 15 40
Emilie Wicht	5-6H	078 251 76 25
Christine Chammartin & Margaux Grandgirard	6H	078 250 65 57
Jessica Genilloud Mélanie Dougoud Karin Fellay	Enseignantes spécialisées	

Chavannes-les-Forts	
Marie-Luc Ayer	Activités créatrices

Prez-vers-Siviriez		
Cynthia Häni & Margaux Grandgirard	7H A	078 253 45 58
Charlotte Rey & Margaux Grandgirard	7H B	078 253 01 63
Gilles Ruffieux & Vahide Krasniqi	8H A	078 252 93 82
Josua Davet & Aurélie Kilchoer	8H B	078 253 24 17
Karin Fellay Mélanie Dougoud	Enseignantes spécialisées	

*FLS : français langue seconde (cours de langue)



Activités créatrices

3-4H A	Lundi matin
3-4H B	Lundi après-midi
3-4H C	Lundi matin
3-4H D	Mardi matin
5H	Mardi après-midi
5-6H	Mardi matin
6H	Mardi matin
7H A	Vendredi matin
7H B	Vendredi matin et après-midi
8H A	Lundi matin et après-midi
8H B	Lundi matin



Education physique

1H	Mercredi matin
2H	Jeudi après-midi
3-4H A	Jeudi matin
3-4H B	Mardi matin
3-4H C	Mardi matin
3-4H D	Jeudi matin

5H	Lundi après-midi
5-6H	Mercredi matin
6H	Mardi après-midi
7H A	Lundi matin
7H B	Lundi matin
8H A	Vendredi matin
8H B	Vendredi après-midi

Chaque classe a une deuxième leçon de sport en extérieur selon l'horaire qui sera donné par les enseignant-e-s en début d'année.

Si un élève ne peut pas participer à la leçon d'éducation physique, il présente un mot écrit de ses parents ou une dispense du médecin.

L'enfant qui a oublié ses affaires ne participe pas à la leçon.

La douche est obligatoire. L'élève a donc besoin d'un linge. Il prendra également une tenue de sport et des baskets ne marquant pas le sol (les ballerines sont à proscrire). Ses affaires seront rangées dans un sac que l'enfant reprendra après chaque leçon.

Natation 2024 - 2025

1H	2H	3-4H	5-6H
1HA Vendredi après-midi 9 mai 16 mai	2HA Mardi matin 3 juin 10 juin 17 juin 24 juin	3-4HA Mardi matin 8 avril 15 avril 6 mai 13 mai 20 mai 27 mai	5H Vendredi après-midi 11 octobre 8 novembre 15 novembre 22 novembre 29 novembre 6 décembre
1HB Vendredi après-midi 23 mai 6 juin	2HB Mardi matin 3 juin 10 juin 17 juin 24 juin	3-4HB Mardi matin 8 avril 15 avril 6 mai 13 mai 20 mai 27 mai	5-6H Vendredi après-midi 30 août 6 septembre 13 septembre 20 septembre 27 septembre 4 octobre
1HC Vendredi après-midi 13 juin 27 juin	2HC Mardi matin 3 juin 10 juin 17 juin 24 juin	3-4HC Mardi matin 8 avril 15 avril 6 mai 13 mai 20 mai 27 mai	6H Mardi après-midi 3 décembre 10 décembre 17 décembre 7 janvier Vendredi après-midi 4 avril 11 avril
		3-4HD Vendredi après-midi 13 décembre 20 décembre 10 janvier 17 janvier 24 janvier 31 janvier	

7H	8H
7HA Mardi après-midi 27 août 3 septembre 10 septembre 17 septembre 24 septembre 1 octobre	8HA Vendredi après-midi 7 février 14 février 21 février 28 février Mardi matin 25 mars 1 avril
7HB Mardi après-midi 8 octobre 29 octobre 5 novembre 12 novembre 19 novembre 26 novembre	8HB Mardi après-midi 14 janvier 21 janvier 28 janvier Vendredi après-midi 14 mars 21 mars 28 mars

Pour la natation, port obligatoire :

- Maillot une pièce pour les filles
- Slip ou short de bain court pour les garçons



Forêt

Les élèves de la 1H à la 4H ont la chance de pouvoir se rendre à la forêt très régulièrement. Les 1H et 2H y vont tous les vendredis tandis que les 3H et 4H une fois par mois, le vendredi.

Cet environnement naturel permet aux enfants d'être au cœur d'un endroit calme, sain et apaisant. Grâce au contact régulier avec un espace naturel, les enfants sont invités à créer un lien avec la nature, à la respecter et à l'apprécier. Accueillir des enfants en plein air, en contact direct avec la nature favorise et encourage l'apprentissage, la création et l'autonomie.

Patinoire 2024-2025

Port de gants **de ski** et casque obligatoire.
Le casque et les patins peuvent être prêtés aux enfants.

2H	3-4H	5-6H	7-8H
Mardi matin 17 septembre	Mardi matin 10 septembre	Lundi après-midi 11 novembre	Jeudi matin 14 novembre
Lundi après-midi 18 novembre	Lundi après-midi 16 septembre	Mercredi matin 20 novembre	Jeudi après-midi 21 novembre
Mardi après-midi 21 janvier	Vendredi matin 22 novembre	Mercredi matin 27 novembre	Lundi après-midi 2 décembre
	Lundi après-midi 6 janvier	Mercredi matin 29 janvier	Mardi matin 10 décembre

Lorsque les séances de patinoire ont lieu l'après-midi, les enfants rentrent plus tard à la maison. Les bus viennent chercher les élèves à la patinoire après la tournée habituelle. Les horaires exacts seront communiqués par les enseignant·e·s.



Contacts

Fonction	Contact	Téléphone	Mail
Directrice de l'école (Lundi-Mercredi-Jeudi)	Géraldine Crausaz	079 238 09 62	dir.ep.siviriez@edufr.ch
Secrétariat de l'école (Lundi-Mercredi)	Céline Castella	026 656 15 50	secretariat.ecole@siviriez.ch
Responsable des transports	Alexandre Bourqui	078 808 60 96	alex@bourqui.info
Conseiller communal	Antonio Molettieri	079 201 92 05	antonio.molettieri@siviriez.ch
Accueil ExtraScolaire	Danielle Mauron	079 900 92 21	aes@siviriez.ch
Inspecteur scolaire	Sylvain Lang Route André-Piller 21 1762 Givisiez	026 305 73 80	sylvain.lang@fr.ch
Commune	Administration communale Route de l'Eglise 10 Case postale 6 1678 Siviriez	026 656 90 90	commune@siviriez.ch
Services de logopédie, psychologie et psychomotricité	SLPP Glâne-Veveyse En Bouley 8 1680 Romont	026 652 30 60	administration@slpp-gv.ch

Horaires des bus 2024 - 2025

Il n'est pas possible d'avoir les horaires à temps pour la publication de ce bulletin. Les horaires des bus seront disponibles **sur le site internet de l'école** www.cercle-scolaire-siviriez.ch, dès le 15 août 2024.



Si un enfant doit prendre un autre bus que le bus habituel, il est **indispensable** de faire une demande à M. Alexandre Bourqui (078 808 60 96, alex@bourqui.info).

- Avant le 31 juillet pour les demandes concernant toute l'année
- 48h à l'avance pour les demandes occasionnelles

Pour les enfants inscrits à l'Accueil ExtraScolaire AES, il n'est pas nécessaire de faire une demande. Ces élèves sont déjà comptés dans les bus se rendant à Siviriez. Si nécessaire, les responsables organisent un transport en voiture.

Les horaires spéciaux concernant les leçons d'éducation physique et d'AC seront communiqués aux élèves par les enseignant·e·s.

Charte des transports scolaires

Les enfants transportés en bus s'engagent à se conformer aux divers points figurant dans la Charte des transports scolaires. En début d'année, les enseignant·e·s rappellent les divers articles que les enfants doivent respecter. Nous vous remercions de rendre attentif votre enfant au comportement à adopter.

Chemin de l'école

Sur le chemin de l'école et aux arrêts de bus, les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents. Il en est de même pour les déplacements à vélo ou trottinette : ce sont les parents qui donnent la permission à l'enfant de venir à l'école avec ces moyens. L'âge conseillé par la police est 10 ans.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de faire des tours à vélo ou de jouer au ballon dans les cours de récréation. En arrivant à l'école, l'enfant dépose directement son vélo ou sa trottinette à l'endroit prévu. Les enfants ne sont pas autorisés à venir à l'école avec leur planche à roulettes ou leurs rollers.

Transport dans un véhicule privé

Il est possible, lors de certaines activités à l'extérieur, que votre enfant soit véhiculé par un tiers (enseignant·e, intervenant ou un autre parent). Si vous ne souhaitez pas qu'une autre personne prenne en charge le transport de votre enfant, veuillez avertir son enseignant·e en début d'année. Dans ce cas, vous serez tenus de le véhiculer.

Les parents qui transportent un ou des enfants dans leur véhicule privé, lors d'une sortie, doivent vérifier l'adéquation avec leur assurance. En effet, la responsabilité de l'enseignant·e est totalement désengagée pour ce type de transport.

Périmètres scolaires

Afin de pouvoir assurer la sécurité de tous les élèves aux abords des écoles, nous rappelons aux parents et/ou proches quelques règles à respecter.

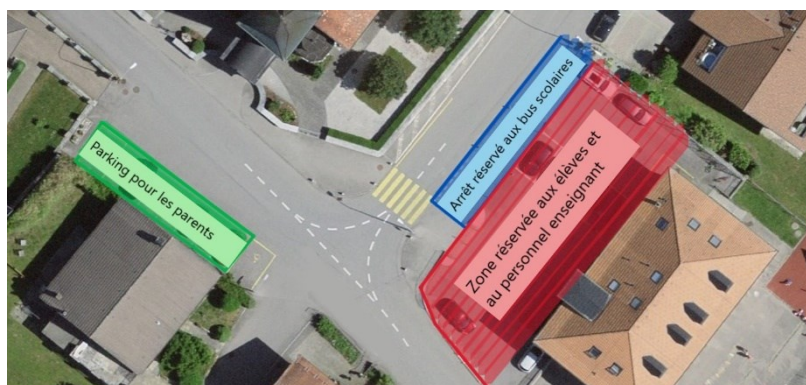
Evitez autant que possible d'amener ou de venir rechercher votre enfant à l'école en voiture. Privilégiez le trajet à pied.

- Montrez l'exemple d'un comportement correct dans la circulation.
- Traversez sur les passages piétons : s'arrêter, regarder, écouter.
- Partez suffisamment tôt afin d'éviter de devoir vous dépêcher.
- Portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.

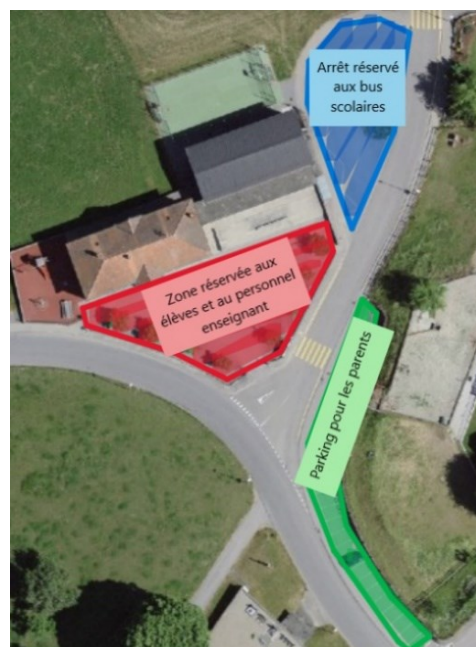
Si malgré tout vous deviez déposer ou reprendre votre enfant en voiture :

- Circulez au pas et prudemment, avant et après, avoir déposé votre enfant.
- Ne vous arrêtez pas sur les routes, utilisez les places de stationnement prévues.
- Soyez attentifs aux bus et ne parquez pas aux endroits où ils s'arrêtent.
- Respectez les périmètres ci-après pour chaque école lorsque vous parquez pour déposer ou reprendre votre enfant.

Nous vous remercions d'avance pour votre importante vigilance !



Ecole de Siviriez



Ecole de Villaraboud



Ecole de Prez-vers-Siviriez

Culture religieuse

L'ouverture à la culture religieuse générale et à la spiritualité chrétienne fait partie de la grille horaire d'une classe primaire : elle occupe 2 unités de 50 minutes par semaine :

- Les cours d'éthique et culture religieuse sont dispensés par l'enseignant·e et sont obligatoires.
- L'enseignement religieux, qui fait l'objet de la seconde unité, est donné par un·e catéchiste pour les catholiques ou un·e catéchète pour les protestants.

Les enfants d'autres confessions ou religions peuvent bien évidemment participer à ces cours de catéchisme, sur demande de leurs parents.

Les parents qui désirent retirer leur enfant du cours d'enseignement religieux sont priés de télécharger le formulaire sur le site <https://cercle-scolaire-siviriez.ch/culture-religieuse/>, le compléter et le transmettre au secrétariat de l'école : secretariat.ecole@siviriez.ch.

L'enfant dispensé doit être à l'école lors de ces cours. Il est sous la responsabilité de son enseignant·e.

Catéchisme œcuménique

1H-2H	5x durant l'année	Jeudi matin
-------	-------------------	-------------

Catéchisme catholique

3H	Jeudi après-midi	À définir
4H	Jeudi après-midi	Nicole Etienne
5H	Lundi matin	Nicole Etienne
6H	Jeudi matin	Véronique Girard
7H	Mercredi matin	Véronique Girard
8H	Mercredi matin	Véronique Girard

Catéchisme réformé

3H – 4H	Jeudi après-midi
5H – 6H	Lundi matin
7H – 8H	Mercredi matin

Service de logopédie, psychologie et psychomotricité



En Bouley 8
1680 Romont
Administration ☎ 026 652 30 60
✉ administration@slpp-gv.ch
www.slpp-gv.ch

SLPP-GV : Prises en charge thérapeutiques en logopédie, psychologie et psychomotricité.

Notre service a deux antennes principales, une à Romont (y.c. administration) et une à Châtel-St-Denis. D'autres lieux de thérapies se trouvent dans les cercles scolaires des deux districts.

Les thérapeutes interviennent uniquement sur demande des parents, idéalement en collaboration avec l'enseignant·e. La demande d'intervention doit être faite au moyen du formulaire « fiche 124 » disponible sur notre site internet à la suite d'un contact préalable avec un(e) de nos thérapeutes.

Le directeur du SLPP-GV décide ou non de la gratuité de la prise en charge.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour une prise en charge de votre enfant ainsi que le nom des thérapeutes par cercle scolaire et leurs numéros de téléphone sur notre site internet www.slpp-gv.ch à l'onglet SLPP-GV, Thérapeutes.

Accueil ExtraScolaire (AES)

La Commune de Siviriez propose une structure d'Accueil ExtraScolaire pour les enfants habitant la Commune de Siviriez et scolarisés, de la 1H à la 8H. L'accueil est ouvert de 06h30 à 18h30 du lundi au vendredi et un encadrement des devoirs y est proposé. Au niveau du financement, la Commune peut accorder une subvention sur la base du dernier avis de taxation.

Toutes les informations complémentaires et les documents usuels dont le formulaire d'inscription (un par enfant) sont disponibles sur le site internet de la Commune à l'onglet [Ecole & Enfance, Accueil ExtraScolaire](#).

Le nombre de places étant limité, le fait de remplir une inscription ne garantit pas une place à l'AES. Lors de l'attribution d'une place, une confirmation sera adressée aux parents dans un délai d'au maximum une semaine avant la date de fréquentation souhaitée, mais au moins un mois avant le début de l'année scolaire.

- **Lieu**
Dans le bâtiment de la halle de gym à Siviriez
- **Responsable de l'accueil**
Mme Danielle Mauron
079 900 92 21
aes@siviriez.ch



Travailleurs sociaux en milieu scolaire

Le/la Travailleur/se Social-e en milieu Scolaire (TSS) est engagé-e dans les différentes écoles du canton, de la 1H à la 11H.

Le travail du/de la TSS s'articule autour de 4 axes :

- > **Climat scolaire** : favoriser la qualité du climat scolaire et soutenir l'école dans son mandat d'éducation et de formation.
- > **Soutien socio-éducatif** : soutenir les enfants et les jeunes dans leur intégration scolaire et sociale.
- > **Collaboration interne et externe** : collaborer avec l'ensemble des partenaires qui gravitent autour de l'élève (familles, réseau professionnel).
- > **Prévention et détection précoce** : s'engager dans des actions socio-éducatives répondant aux besoins et problématiques des élèves.

Le/la TSS est facilement accessible et présent-e dans l'école. Il/elle intervient de manière spontanée ou à la demande de l'élève, des enseignants-es, de la direction et/ou des parents. Il/elle mobilise les ressources et les compétences de tous les acteurs (élèves, parents, enseignants-es, directions d'écoles) au moyen d'outils issus de l'approche systémique. Il/elle est astreint-e au devoir de discrétion.

Le/la TSS fonde son intervention sur le respect et la promotion du droit de l'enfant et de ses intérêts. Chaque élève peut demander une rencontre avec le/la TSS sans l'accord de ses parents et/ou de ses représentants légaux. Les suivis individuels sont basés sur un principe de confiance et de discrétion. Dans ce contexte le/la TSS cherche à développer une collaboration avec les parents, les représentants légaux et/ou d'autres acteurs/trices du réseau impliqués-es.

Pour notre Cercle scolaire, il s'agit de M. Oumar Sow à qui vous pouvez écrire un courriel en cas de besoin oumar.sow@edufr.ch.

Arrivée en classe

Afin de profiter de la vie de famille et d'éviter des difficultés dans la cour non surveillée, les élèves ne prenant pas le bus viennent à l'école **5 à 10 minutes avant le début de la classe**. Il est important que l'école puisse commencer à l'heure.

Pour des raisons de sécurité, nous demandons expressément aux parents qui ont l'habitude de véhiculer leur enfant en voiture de le déposer **sur un parking** situé à proximité des bâtiments scolaires. Il n'est pas autorisé de déposer son enfant en restant immobilisé sur la route ou aux arrêts de bus. Il est possible ensuite de l'accompagner à pied jusqu'à l'école. Le périmètre de la cour d'école est réservé aux enfants et aux enseignant-e-s. Merci aux parents de rester à l'extérieur du périmètre.

Absences

Afin de pouvoir agir rapidement en cas de disparition d'un élève sur le chemin de l'école, la direction de l'école, en collaboration avec les enseignant·e·s et en accord avec le règlement d'exécution de la loi scolaire, utilise la procédure suivante :

- A) Lorsqu'un·e enseignant·e constate l'absence non annoncée d'un élève, il-elle prend contact sans délai avec les parents.
- B) Si cette démarche reste vaine, l'enseignant·e appelle la direction, la secrétaire ou une personne de la Commune qui effectue la procédure suivante :
 - 1) Appelle à nouveau les parents.
 - 2) Si pas de réponse, parcourt le chemin de l'écolier jusqu'à son domicile.
 - 3) Sonne à la porte du domicile.
 - 4) Si personne n'ouvre, appelle la police.
- C) La direction de l'école avise l'Inspecteur.

En cas d'intervention de la police, les frais inhérents sont à la charge des parents s'il est prouvé que cette intervention découle de leur négligence.

Nous vous rappelons l'importance d'informer les enseignant·e·s **avant le début de la classe**.

Maladie

Si un enfant est malade, les parents informent obligatoirement l'enseignant·e au moins 15 minutes avant le début de la classe, en privilégiant l'annonce d'absence via Klapp ou en appelant le numéro de téléphone de la classe. (RLS art.39.1).

Nous vous rappelons qu'en cas d'absence non-annoncée de votre enfant, la procédure de recherche décrite ci-dessus est engagée.

L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée par les parents au moyen d'une déclaration médicale dès qu'elle dépasse quatre jours de classe consécutifs ou en cas d'absences répétées (RLS art. 39.3).

Rendez-vous médical

Les absences planifiées pour un rendez-vous chez le médecin, le dentiste, etc. doivent être annoncées à l'enseignant·e dès la date connue, en privilégiant l'annonce via Klapp ou en appelant le numéro de téléphone de la classe. Merci de privilégier ces rendez-vous en fin ou en début de journée, ainsi l'enfant peut se rendre en classe avant ou après sa visite.

Demande de congé

Modalité : Une demande d'autorisation motivée, avec une pièce justificative, le cas échéant, doit être adressée au plus vite auprès de la direction à l'aide du formulaire adéquat suivant : [demande de congé](#) (RLS art. 37 et 38.1).

Extrait du Règlement d'exécution de la Loi Scolaire (RLS) Art. 37

Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Seuls sont pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école, tels que :

- a) *un événement familial important ;*
- b) *une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;*
- c) *un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement.*

Il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié. Cette demande peut être acceptée ou refusée et ne peut pas faire l'objet d'une réclamation ou d'un recours (RLS art. 146.b).

Les congés pris sans autorisation de la direction d'école feront l'objet d'un rapport d'absence transmis au préfet (RLS, art. 40.1).

Jours Joker

Modalité : Les parents envoient un message via Klapp ou un courriel à l'enseignant-e de leur enfant au minimum 1 semaine avant le congé.

Depuis le 1^{er} août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant **quatre demi-jours de classe par année scolaire** (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la Scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1 Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.

2 En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières durant lesquelles un jour joker ne peut pas être pris. Ces occasions particulières sont : les semaines de camps, les journées ski pour les 3-4H.

3 Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.

4 En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.

*5 Les parents informent l'enseignant-e de la prise d'un jour joker **au moins une semaine à l'avance.***

6 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leur enfant et assument le suivi. A la demande de l'école, l'élève rattrape la matière vue durant son absence.

Collaboration école-famille

Une bonne collaboration entre parents et enseignant·e·s est indispensable. La direction de l'école encourage vivement les parents à prendre contact directement avec l'enseignant·e·concerné·e, dès lors que des questions surviennent ou qu'un problème apparaît.

Tout dialogue, tout échange direct, amenant sur une collaboration se révèle toujours très positif pour l'enfant, les parents et les enseignant·e·s.

Pour faciliter une collaboration dès la première rencontre, les parents qui désirent un entretien avec un·e enseignant·e sont priés de prendre rendez-vous en indiquant l'orientation de l'entretien souhaité. Si des parents jugent qu'il est nécessaire d'intervenir auprès d'une instance supérieure (direction d'école, inspecteur, direction de la formation et des affaires culturelles), il est indispensable, dans un souci de transparence, d'en informer l'enseignant·e puis, si nécessaire, la direction d'école et l'inspecteur.

KLAPP

Le nouveau moyen cantonal de communication instantanée entre l'école et les familles « Klapp » a été mis en place à la rentrée d'août 2023 dans notre cercle scolaire. Au printemps 2024, le taux de connectivité de l'application par les parents est de 99.6%. C'est le canal prioritaire utilisé par l'école pour diffuser les informations relatives à tous les événements. L'utilisation de ce nouveau canal est facultative, les enseignant·e·s restent joignables par téléphone et par courriel.



- Klapp permet d'annoncer l'absence d'un enfant.
- Klapp contient un calendrier où sont agendés tous les événements scolaires.
- Une confirmation de lecture peut être demandée par les enseignant·e·s afin de s'assurer de la bonne réception du message.
- Klapp est utilisé pour la communication concernant le quotidien scolaire avec les parents et non pas avec les enfants.
- Klapp ne permet pas de transmettre ou d'échanger sur des informations plus importantes ou personnelles, telles que l'évaluation, le bilan des apprentissages ou l'orientation.
- Klapp ne remplace pas les autres canaux, notamment l'entretien annuel et l'appel téléphonique.

Conseil des parents

L'objectif principal du Conseil des parents est de favoriser la collaboration et les échanges entre parents, enseignant·e·s et les responsables de l'éducation des enfants. Sa mission consiste à faciliter la compréhension des institutions scolaires aux parents, tout en offrant une oreille attentive à leurs soucis, problèmes et questions concernant leurs relations avec l'école. Le Conseil des parents relaie les opinions et remarques des parents, pour finalement défendre les intérêts de tous les enfants.

Il est consulté sur des thématiques qui touchent à la collaboration école-parents, au bien-être des élèves ou à leurs conditions d'étude. Il n'a pas de compétence décisionnelle ni celle d'aborder les situations individuelles des élèves ou des enseignant·e·s.

Le conseil de parents est constitué de :

Antonio Molettieri	: Conseiller communal en charge des écoles
Danielle Mauron	: Responsable de l'Accueil ExtraScolaire
Alexandre Bourqui	: Membre et responsable des transports
Tony Mangiola	: Membre
Séverine Keller	: Membre
Hélène Lelièvre	: Membre
Isa Pais Nunes	: Membre
Josua Davet	: Représentante des enseignant·e·s
Géraldine Crausaz	: Directrice d'école

Cours de langue et de culture

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la page internet www.fr.ch/osso/lco.

Si votre enfant participe à ces cours, merci de prévenir son enseignant·e afin qu'il puisse l'inscrire dans son dossier.

Matériel et frais scolaires

Chaque établissement organise la distribution des fournitures scolaires. Les élèves sont responsables d'en prendre soin. En cas de pertes ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut être facturé aux parents. Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation. Si le matériel peut encore être utilisé, il n'est pas à remplacer.

Pour éviter tout gaspillage, l'école invite les parents à mettre dans le sac d'école ou le plumier de leur enfant les fournitures scolaires utilisées l'année dernière, dans la mesure où elles sont en bon état.

Effets personnels qui peuvent être demandés d'apporter par l'enfant :	En cas de dégradation précoce ou de perte, prix des fournitures :	
- Chaussons - Tablier - Sac d'école et sac de sport - Plumier - Gobelet ou gourde pour boire en classe - Articles de soins personnels et d'hygiène - Tenue et chaussures de sport (intérieur et extérieur) - Tenue pour la natation + linge de bain - Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison - Prêt de vêtements de rechange pour les élèves de 1-2H - Chaussures de rythmique 	Crayon papier	1.00
	Gomme	1.00
	Aiguise-crayon	1.50
	Plume	11.00
	Stylo <i>Frixion</i>	3.00
	Règle	1.50
	Sous-main	4.00
	Ciseau	5.00
	Colle	2.00
	Compas	14.00
	Mine de compas	0.50
	Equerre	2.00
	Calculatrice	20.00
	Rapporteur	1.00
	Boîte de crayons couleurs	10.00
	Boîte de feutres	15.00
	Classeur	3.00

Veuillez vous référer à la liste précise transmise par l'enseignant·e de votre enfant.

Les éventuels frais de repas lors des activités culturelles et sportives seront facturés CHF 16.00 au maximum par jour.

Appareils électroniques

Les appareils électroniques tels que téléphones portables, montres connectées et appareils de photos sont interdits dans le cadre scolaire. En cas d'absolue nécessité, les parents avertissent les enseignant·e·s et les appareils sont remis à l'enseignant·e et éteints durant les heures de cours ainsi que durant le transport scolaire. En cas de non-respect de cette interdiction, les appareils seront confisqués durant l'école.

Internet

Réseaux sociaux

Les enfants utilisent de plus en plus les réseaux sociaux. Il est important de les accompagner pour qu'ils utilisent ces outils de manière adéquate. La brigade des mineurs informe chaque année les élèves de 7H au sujet des risques encourus si l'on ne respecte pas les règles dans l'utilisation des divers réseaux sociaux. Il y a également des limites d'âge qu'il est important de respecter.

Malheureusement, il arrive que des messages déplacés, violents voire racistes soient écrits. Si la mauvaise utilisation des diverses plateformes de communication influence la vie de la classe, les enseignant·e·s réagissent et comptent aussi sur les parents.

Outils numériques pour les élèves



- Site pour les élèves de l'école obligatoire
- Contenu pédagogique approprié et validé par la DICS
→ <https://www.frischool.ch/>



- Plateforme de travail sécurisée et gratuite pour les élèves du canton de Fribourg
- Accès en utilisant le compte *élève@studentfr.ch* dès la 5H.
- Applications à disposition et **réservées au travail scolaire** :
 - Outlook : pour la messagerie électronique
 - Teams : pour la visioconférence et le travail collaboratif
 - OneDrive : pour le stockage des documents
 - Word, Excel, Powerpoint, etc.→ www.office.com

Comment l'enfant est accompagné à une utilisation responsable ?

L'école ne demande pas aux parents de fournir un ordinateur à leur enfant.

Les enseignant·e·s forment les élèves à ces outils pour devenir des citoyen·ne·s numériques.

La charte numérique montre les comportements à avoir dans l'utilisation de ces plateformes numériques à l'école et à la maison.

Si j'ai une question ?



Pour les questions d'usage, je m'adresse à l'enseignant·e.



Pour les questions liées aux aspects juridiques, je peux trouver beaucoup d'informations et poser une question sur www.fritic.ch/fr/prestations/informations-juridiques

Santé

Éducation sexuelle

L'objectif des cours d'éducation sexuelle dispensés par les formatrices en santé sexuelle du Centre fribourgeois de santé sexuelle (CFSS) est de soutenir les parents qui sont les premiers responsables de l'éducation des enfants. Dans une démarche de coopération avec les parents, ces cours fournissent aux enfants et aux jeunes des **informations correctes** en fonction de leur âge pour leur permettre de développer un esprit critique par rapport à la société très médiatisée qui les entoure. Ils permettent aux enfants et aux jeunes de connaître **leurs droits et leurs devoirs** dans le respect de l'autre. Toutes les dimensions de la sexualité sont abordées dans ces cours (affectives, sociales, émotionnelles et biologiques) qui se basent sur une approche holistique de l'éducation sexuelle.

Les classes qui suivent ces cours sont les 2H, 6H et 8H, en présence d'une formatrice en santé sexuelle (CFSS).

Service dentaire

Les contrôles annuels sont obligatoires. Ils sont effectués par des cliniques mobiles, directement à l'école. **En cas de suivi par un-e médecin dentiste privé-e, une attestation – valable une année à partir de la date de son établissement – est à présenter avant la date du contrôle.** Le formulaire distribué par les enseignant-e-s aux enfants indique la date jusqu'à laquelle l'attestation des médecins dentistes privé-e-s doit être remise au corps enseignant. Les enfants qui n'ont pas d'attestation passent le contrôle dentaire.

Prophylaxie dentaire

Chaque classe est visitée par une éducatrice en hygiène bucco-dentaire, une fois durant l'année scolaire pour un rappel des bons gestes à appliquer.

Poux

Chaque année, les poux reviennent. Nous remercions les parents de contrôler leur enfant et d'informer l'enseignant-e en cas d'atteinte. Une information (sans précision sur la source) sera transmise aux autres parents de la classe afin d'éviter une propagation.

Tiques

Les tiques peuvent transmettre différents agents infectieux.

Mesures de prudence : protection et vaccination

- Porter des vêtements bien fermés et de couleurs claires.
- Utiliser des répulsifs contre les tiques.
- Examiner toutes les parties du corps et les vêtements après chaque passage dans un milieu à risque.
- Toute tique doit être enlevée le plus rapidement possible. Le plus pratique est de l'attraper à ras de la peau au moyen d'une pince fine et de tirer régulièrement. Il faut ensuite désinfecter l'endroit piqué. Possibilité de se rendre à la pharmacie ou chez le médecin pour retirer la tique.
- Retenir ou marquer l'endroit piqué. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent après une piqûre de tique.

Borréliose, également appelée maladie de Lyme

Il n'existe pas de vaccin contre la borréliose. Cette maladie peut en général être soignée avec un antibiotique.

Méningo-encéphalite verno-estivale (FSME)

Il existe un vaccin contre la FSME, recommandé par l'Office fédéral de la santé publique pour toute personne à partir de 6 ans, résidant ou se rendant périodiquement dans une zone à risque. En juillet 2022, toute la Suisse est considérée comme une zone à risque.



Pedibus

Chaque année, des parents organisent pour l'accompagnement des plus jeunes enfants des Pedibus. Pour participer ou créer une ligne, consultez les informations sur www.pedibus.ch et prenez contact avec la coordinatrice en charge du canton de Fribourg.

Et si on allait à l'école à Pedibus ?

Se rendre à l'école à pied est **une habitude saine**, économique, conviviale et pratique lorsqu'elle peut se partager entre habitants d'un même quartier.

Le Pedibus contribue à assurer **une meilleure sécurité** des plus jeunes enfants sur le chemin de l'école et à renforcer leur autonomie. Il peut prendre en charge tous ou une partie des trajets hebdomadaires de et vers l'école ou l'arrêt du bus scolaire.

Entre voisins, les parents s'organisent et définissent l'itinéraire et les horaires en fonction des besoins. Ils accompagnent les enfants à tour de rôle selon leurs disponibilités ; des grands-parents ou aînés du quartier peuvent aussi prendre le relais.

Le Pedibus contribue également à créer des liens dans les quartiers et favorise ainsi l'entraide.

77 lignes sont actives dans le canton de Fribourg pour l'année 2019-2020

De nouvelles lignes peuvent être créées à tout moment depuis n'importe quel quartier.

Intéressé-e-s à rejoindre une ligne existante ou à créer une ligne dans votre quartier ?

La Coordination Pedibus Fribourg/ATE, en collaboration avec le Conseil des parents, vous informe et vous soutient.

Si vous vous organisez déjà avec vos voisins, annoncez-vous ! Vous pourrez profiter gratuitement d'une assurance et de matériel de sécurité. Vous contribuerez ainsi également à la sensibilisation pour les déplacements à pied à l'école et la mobilité douce !



Contact :

Coordination Pedibus Fribourg/ATE
Madame Lyane Wieland
076 430 05 58, fribourg@pedibus.ch
Toutes les informations sur notre site :
www.pedibus.ch

NOS CONSEILS DE SECURITE ROUTIERE SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : **S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER.**

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

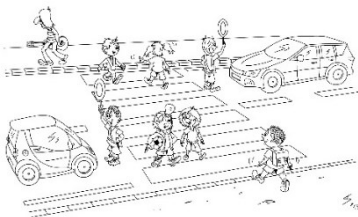
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Jusqu'à 12 ans, les enfants peuvent rouler sur le trottoir.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :



- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête, ... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons.

Être vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30
www.policefr.ch